



Débats d'IDEL

Faire entendre la voix des IDEL

mai 2022

Sommaire

« Débats d'IDEL » : c'est quoi ?	3
Les Propositions.....	3
Santé et territoires	4
Economie.....	6
Education et formation	7
Transition écologique et numérique.....	8
Sécurité et qualité de vie au travail	9
Sniil, missions et combats	10
« Débats d'IDEL » : une plateforme participative & un tour de France.....	12

"Débats d'IDEL": c'est quoi ?



La crise sanitaire a été un révélateur du **rôle pilier des IDEL dans notre système de santé** : dépistage et suivi des patients atteints du Covid, vaccination anti-Covid, visite infirmière à domicile... tout en continuant à être les seuls professionnels de santé à se déplacer à domicile auprès des populations les plus fragiles, en particulier pendant le premier confinement.

Sans oublier que le rôle des IDEL ne se résume pas à celui rempli lors de la crise Covid. Nos compétences en matière de santé publique sont multiples et diverses.

Et pourtant, aujourd'hui encore, **les 130 000 IDEL ont du mal à faire entendre leurs voix auprès des politiques...** En témoigne par exemple l'absence de mesures concernant les infirmières et infirmiers libéraux dans les différents plans gouvernementaux de la rentrée 2021... Sans parler de la LFSS¹ 2022...

Comment envisager le « virage domiciliaire » sans nous, et nous donner les moyens d'accomplir nos missions de santé publique ? Face à la désertification médicale, face au vieillissement de la population, les politiques ne pourront pas continuer à faire la sourde oreille à nos propositions pour faire évoluer notre métier et surtout pour améliorer la prise en charge des patients, mais aussi de la population.

C'est un enjeu national qui engage la responsabilité de tous.

C'est pourquoi, le Sniil, syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux, porte le projet « Débats d'IDEL » pour faire entendre la voix de la profession infirmière pendant les campagnes présidentielles et législatives 2022. Progressiste depuis sa création en 1973, le Sniil a pour objectifs de rassembler les idées des IDEL et de les porter à la connaissance des candidats à la campagne présidentielle. Pour cela, le Sniil a pour projet d'organiser des rencontres et des débats avec vous, mais aussi les candidats, élus nationaux et locaux, associations, citoyens, intéressés par ces questions.

John PINTE
Président national du Sniil



¹ Loi de Finances de la Sécurité Sociale (ex : PLFSS, Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale)

Santé & territoires

Chaque jour, les 130 000 infirmières et infirmiers libéraux soignent 4,4 millions de personnes en France. Ce sont les principaux coordonnateurs cliniques de proximité au domicile des patients :

- assurant le maintien à domicile des populations les plus fragilisées,
- sécurisant le parcours de santé des usagers,
- facilitant l'accès aux soins et assurant la continuité des soins.

Et pourtant, le gouvernement annonce le virage domiciliaire, négligeant ce qui existe déjà en ambulatoire. Les IDEL ont été la pierre angulaire de la crise Covid, et pourtant les principales politiques de santé à venir sont prévues sans les infirmiers libéraux...

Proposition n°1:

Créer un statut de cabinet infirmier référent afin de fluidifier le parcours de santé et les sorties hospitalières.

Proposition n°2:

Développer et reconnaître de nouvelles compétences afin de permettre un meilleur suivi des patients et de simplifier le parcours du patient.

Proposition n°3:

Favoriser le maintien et le retour à domicile par un suivi infirmier renforcé et adapté, et valoriser le suivi de pathologies chroniques.

Proposition n°4:

Réintégrer les infirmiers libéraux dans les EHPAD.

Proposition n°5:

Développer la participation des infirmiers libéraux à la prise en charge des soins non programmés grâce, notamment, au déploiement de la télésanté et le développement de l'exercice pluriprofessionnel.

Proposition n°6:

Permettre aux infirmiers libéraux un accès direct dans le respect du champ de compétences.

Proposition n°7:

Soutenir toutes les modalités de l'exercice coordonné.

Proposition n°8:

Attribuer des moyens supplémentaires aux déplacements des IDEL pour favoriser le maintien à domicile.

Economie

Les financements de l'hôpital et de la ville, tels qu'ils sont aujourd'hui organisés, sont sources de dysfonctionnements importants qui pénalisent lourdement la coordination entre l'hôpital et la ville et au final la prise en soins des patients. Il est donc essentiel de faire évoluer ce système, tout en restant vigilant à la qualité et à la pertinence des soins.

C'est pourquoi, les 130 000 infirmiers libéraux de France représentent un atout non négligeable pour atteindre cet équilibre indispensable entre un financement raisonné et une prise en charge de qualité.

Proposition n°1:

Organiser une meilleure articulation des dépenses entre l'hôpital et la ville en prenant en compte le transfert d'activités de l'hôpital vers le secteur ambulatoire.

Proposition n°2:

Externaliser les coûts des soins infirmiers des forfaits SSIAD afin de favoriser le maintien à domicile des patients dépendants et de leur apporter une qualité de vie à domicile.

Proposition n°3:

Développer les financements des Equipes de Soins Primaires (ESP) et de toutes formes d'exercice coordonné.

Education & Formation

L'évolution du système de santé et de la société ou encore le développement de nouvelles technologies, telle que la télémédecine, doivent être l'occasion d'inscrire la profession dans une réingénierie du métier pour répondre au mieux aux besoins en santé croissants de la population.

Le diplôme d'infirmier n'a pas connu de changement depuis 2004. Pourtant, en 17 ans le métier a connu de nombreuses mutations. La profession a su s'adapter aux crises notamment sanitaires comme la Covid-19 qui a démontré le rôle indispensable des IDEL dans le suivi des patients à domicile.

Le métier d'infirmier doit gagner en autonomie afin que les compétences et les missions acquises depuis des années dans les domaines de l'évaluation, de la prévention et l'éducation à la santé ou encore le suivi des parcours de santé des patients soient véritablement reconnues et valorisées.

Proposition n°1:

Elargir le droit infirmier à prescrire certains matériels ou médicaments déjà accessibles en vente libre, à prescrire certains examens biologiques dans le cadre du suivi de pathologies chroniques.

Proposition n°2:

Elargir le droit infirmier à vacciner afin d'améliorer la couverture vaccinale de la population en développant le carnet vaccinal électronique.

Proposition n°3:

Réviser le décret d'actes infirmier en intégrant la notion de missions et de compétences de prévention et de santé publique.

Proposition n°4:

Développer et favoriser la prise en charge des patients atteints de troubles psychiatriques à domicile en assurant un meilleur suivi de ces parcours complexes.

Transition écologique & numérique

Afin d'éviter une sélectivité des patients notamment par le refus de prendre en charge les plus isolés, des solutions doivent être apportées aux IDEL non seulement pour faire face, sur le court terme à l'inflation des prix du carburant notamment, mais aussi sur le long terme pour les accompagner à la transition écologique.

Quant à la transition numérique, la télémédecine a connu un développement exceptionnel pendant la crise sanitaire. Cette pratique reste limitée pour les infirmières et infirmiers libéraux. Pourtant, son impact pourrait être encore plus important en termes de qualité des soins et de services rendus pour les patients.

Proposition n°1:

Distribuer des « chèques inflation » pour les infirmières et infirmiers libéraux. Ce système compensatoire permet d'apporter une solution rapide à la hausse des prix des carburants tout en prenant en compte le surcoût lié aux EPI (Equipements de Protection Individuelle).

Proposition n°2:

Mieux être accompagnés financièrement pour favoriser les équipements électriques de tous types (vélos, 2 roues, voitures).

Proposition n°3:

Développer les actes de télésanté et les adapter à l'exercice infirmier.

Proposition n°4:

Accélérer et faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information entre la ville et l'hôpital et entre les acteurs de la ville, mais aussi la portabilité des données entre les logiciels.

Sécurité & qualité de vie au travail

Exercer au domicile des patients expose les IDEL à des risques accrus. Les conditions de travail sont particulières et nécessitent des aménagements adaptés.

En termes de droit, des évolutions pourraient être également apportées pour permettre aux IDEL d'exercer leur profession dans de meilleures conditions.

Comment prendre soin de ses patients quand nous-même, nous ne nous sentons pas en sécurité et soutenus dans notre exercice ?

Proposition n°1:

Proposer un système d'appel/contre-appel en lien avec la police pour les IDEL qui exercent dans des zones isolées et/ou difficiles.

Proposition n°2:

Instaurer un congé maternité, équivalent aux droits des femmes médecins.

Proposition n°3:

En cas d'accident du travail, mettre en place une protection systématique pour tous les IDEL et négocier sa prise en charge dans le cadre de négociations conventionnelles.

Proposition n°4:

Prendre en compte la pénibilité et mettre en place des mesures afin d'éviter le burn-out (liés souvent à une surcharge administrative, des contraintes et pressions structurelles, l'insécurité dans certains quartiers...)

Proposition n°5:

Faciliter les déplacements et le stationnement lors des visites à domicile.

Sniil, missions et combats

Le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux est l'un des principaux syndicats infirmiers libéraux représentatifs. Tout en s'adaptant aux évolutions du système de santé, le Sniil a depuis sa création en 1973 défendu une certaine vision et une certaine éthique de notre profession.

Le Sniil, un syndicat infirmier libéral représentatif

Le Sniil est implanté partout en France (métropole et DOM). Depuis 2006, le Sniil est déclaré représentatif des infirmières et infirmiers libéraux au niveau national.

Depuis cette date, le Sniil porte la parole de la profession infirmière libérale dans toutes les instances et institutions publiques. Il assure également une défense collective et individuelle des infirmières et infirmiers libéraux, syndiqués ou non, en étant présent dans toutes les Commissions Paritaires Départementales, Régionales et Nationales.

Au quotidien, le Sniil apporte des réponses aux infirmières et infirmiers libéraux qui le sollicitent. Ses adhérents disposent, par ailleurs, d'un panel élargi de [services et informations](#).

Le Sniil, un syndicat de combats

Pour mener ses combats, le Sniil œuvre sur tous les fronts :

- rencontres et/ou négociations avec le Ministère de la Santé, les parlementaires, l'Assurance Maladie ;
- lancement ou participation à de grandes manifestations infirmières ([#InfirmièresOubliées](#) d'octobre 2018, [#SoigneEtTaisToi](#) de février 2017, journée du [8 novembre 2016](#), grèves de 2007 et de 2002...);
- actions en interprofession via la Fédération Française des Praticiens de Santé, l'UNPS ou d'autres regroupements ponctuels de syndicats de professionnels de santé.

Le Sniil a permis à la profession infirmière libérale d'obtenir plusieurs avancées majeures :

- plusieurs revalorisations tarifaires (en 2007, 2008, 2011, 2018, 2020, 2021) ;
- la régulation démographique (2008) ;
- le droit infirmier à vacciner contre la grippe en toute autonomie sauf primo-vaccination (2008) et contre la Covid (2021) ;

- l'alignement des cotisations sociales à 0,11% pour les interventions dans les HAD, et SSIAD) (2013) ;
- une très forte évolution de la nomenclature (création MCI et MAU, surveillance BPCO AMI 5.8, chapitres perfusions et pansements, accompagnement à la téléconsultation, article 10, post-op. à domicile...);
- l'arrêt des mesures qui prévoyaient d'interdire les prélèvements sanguins dans les cabinets infirmiers (2011) et de réserver la préparation des piluliers aux seuls pharmaciens (2013) ;
- le retrait de l'idée de « [profession médicale intermédiaire](#) » (2020) ;
- l'intégration des centres de santé infirmier (ADN Santé) dans la régulation démographique (2020) ;
- Le BSI et l'avenant 8 (novembre 2021) ...

"Débats d'IDEL": une plateforme participative & un tour de France



Le Sniil est force de propositions pour nourrir le débat public. C'est un syndicat qui est ouvert au dialogue avec les autres professions de santé et aux différents acteurs du domaine.

Pour le Sniil, il apparaît donc essentiel que cette campagne soit un temps fort de débats et d'échanges entre les IDEL, les acteurs politiques, les acteurs associatifs et les citoyens.

Le Sniil ne souhaite pas seulement porter la voix de ses cadres et de ses adhérents, mais souhaite donner la parole à tous les IDEL, afin d'aboutir à des propositions constructives.

C'est pourquoi le Sniil a lancé le 18 janvier 2022 sa plateforme participative « Débats d'IDEL » [accessible via son site Internet](#). Sur cette plateforme, vous pouvez pendant toute la campagne présidentielle déposer vos avis, idées et commentaires, soit en lien, ou pas, avec les propositions du Sniil.

John Pinte, président national du Sniil, entamera, dès que la situation sanitaire le permettra, un tour de France pour aller à la rencontre des IDEL et recueillir directement dans les départements les avis et propositions des infirmières et infirmiers libéraux.

Pour connaître toutes les dates prévues [via le site Internet du Sniil](#)

Nous comptons sur le soutien de tous pour apporter des idées constructives lors de cette campagne présidentielle !

Nous restons à votre écoute pour échanger et débattre sur l'avenir de la profession !

